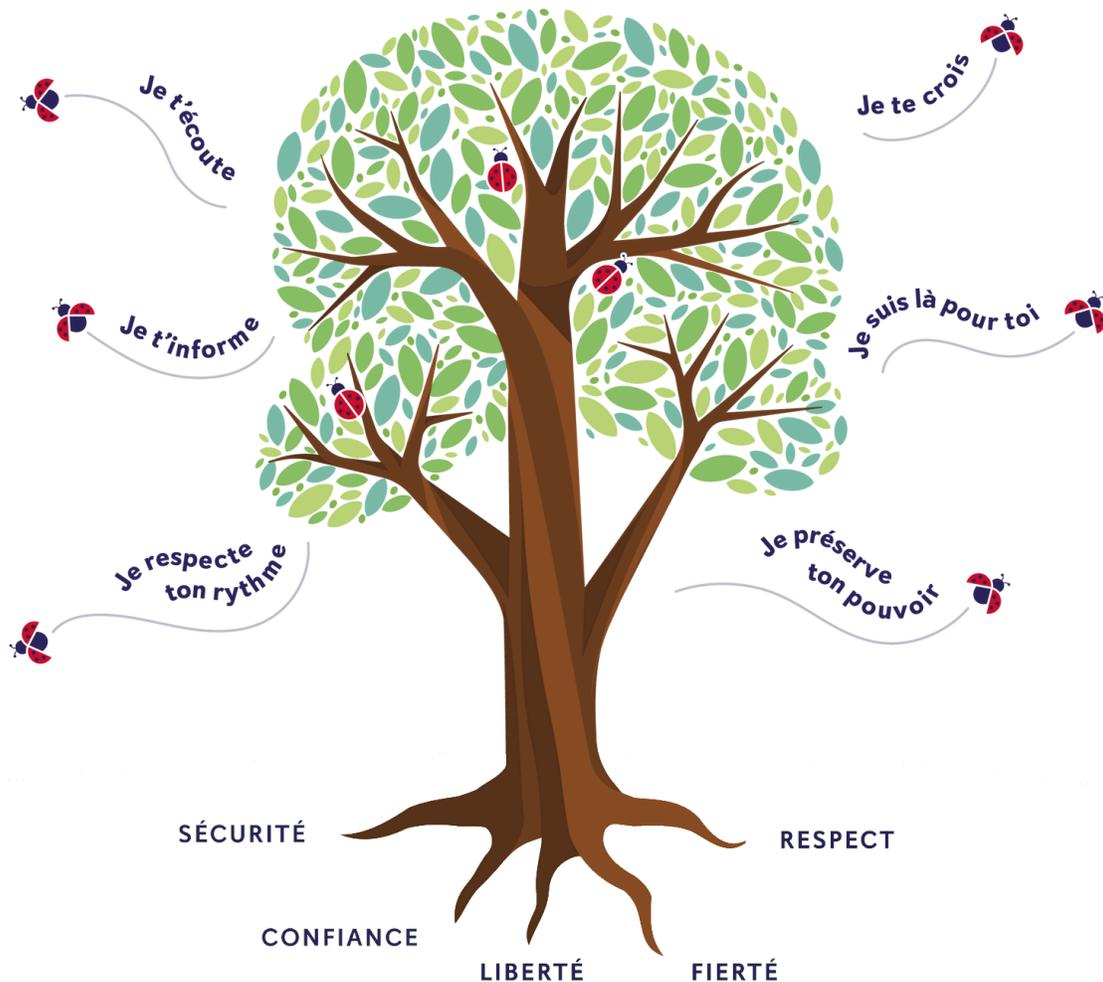


Guide de prévention de la violence envers les enfants



Les enfants, ça nous regarde!

Ensemble, aidons-les à grandir libres et en sécurité.

La violence envers les enfants, une bien triste réalité	3
🔗 L'agression sexuelle envers les enfants	4
🔗 Les autres formes de violence	6
🔗 Cyberviolence et les nouvelles technologies	11
🔗 L'abus de pouvoir et la vulnérabilité des enfants	13
La prévention : un engagement des adultes et des milieux	17
🔗 Être une personne de confiance	17
🔗 Réduire la vulnérabilité des enfants	18
🔗 Offrir aux enfants un environnement sans violence	19
Quand un enfant a besoin d'aide	21
🔗 Indices de stress chez les enfants	22
🔗 Comment recevoir une confiance d'enfant	23
🔗 Le signalement, une obligation	25
Guider les enfants : une préoccupation de « tous » les jours	27
🔗 Les émotions au coeur de la vie des enfants	28
🔗 Résoudre un conflit sans violence...un dialogue avec soi et avec l'autre	29



Confidences d'enfants que vous retrouverez à différents endroits du présent document. Par souci de confidentialité, les prénoms ont été changés.

Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

INTRODUCTION

Ce guide s'adresse aux éducateurs, intervenants sociaux, et tous ceux engagés pour le bien-être des enfants.

Accompagner les enfants dans un environnement sûr est un défi, surtout face aux influences néfastes comme la violence, la sexualisation précoce, et la pornographie. Il est crucial de promouvoir des messages basés sur le respect, l'amitié, l'entraide et la non-violence.



Ce guide complémentaire au Petit livre du parent vise à sensibiliser sur la violence envers les enfants. Il encourage la réflexion sur le rôle de chacun dans le développement sûr et libre des enfants. L'objectif est d'apprendre sur la prévention de la violence, d'explorer des moyens concrets au quotidien, et d'accompagner les enfants nécessitant de l'aide.

Ensemble, partageons nos valeurs pour construire une société plus juste et sans violence, car la violence envers les enfants est une réalité triste que nous ne pouvons ignorer. Elle peut émaner d'adultes connus ou inconnus, parents, membres de la famille, autres enfants, ou jeunes, dans divers contextes tels que l'école, la maison, le voisinage, etc.

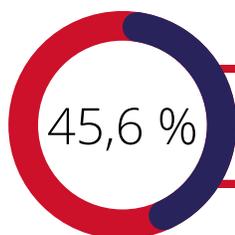
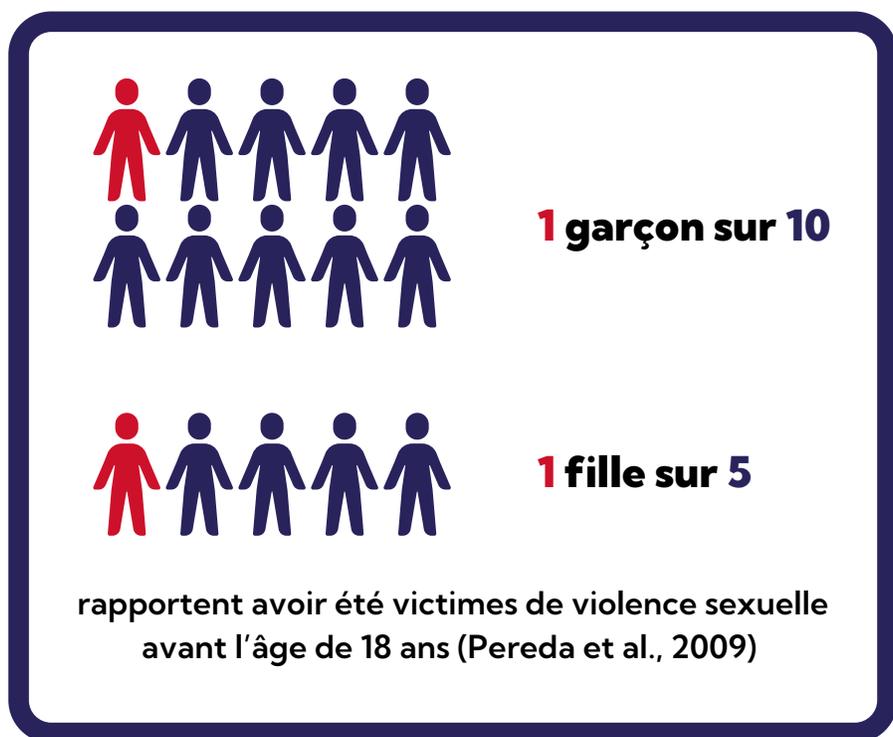


Les enfants exposés à la violence, sous toutes ses formes, subissent des conséquences négatives sur leur bien-être et leur développement. Il est crucial de reconnaître, d'écouter et d'agir, car aucun enfant ne devrait subir de la violence. L'objectif ultime est de permettre à TOUS les enfants de grandir libres et en sécurité.

LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS, UNE BIEN TRISTE RÉALITÉ

S'il est une forme de violence difficile à saisir, c'est bien l'agression sexuelle que subissent beaucoup trop d'enfants. Comment imaginer que cela puisse arriver à un enfant que nous connaissons dans notre service de garde, dans notre école, notre quartier et encore moins dans notre entourage immédiat? Comment croire qu'une personne que nous connaissons de près ou de loin puisse avoir agressé sexuellement un enfant? Le doute, parfois le refus et trop souvent le silence... s'installent devant l'inacceptable.

La honte ou la peur ressentie par les victimes et leur entourage, les tabous, les mythes et les préjugés concernant l'agression sexuelle envers les enfants contribuent à nourrir le silence, tant chez les enfants que chez les adultes.



Au Québec, 45,6% des victimes d'agression sexuelle sont d'âge mineure (Ministère de la sécurité publique, 2019)

AGRESSION SEXUELLE ENVERS LES ENFANTS

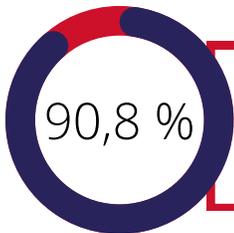
LA DÉFINITION DE L'AGRESSION SEXUELLE

« Compte tenu de la complexité de la problématique ainsi que des nombreux mythes, stéréotypes et préjugés qui l'entourent, il était primordial d'adopter une définition de l'agression sexuelle reconnaissant qu'il s'agit d'un acte de pouvoir et de domination de nature criminelle. Ainsi, les Orientations gouvernementales (2001) ont défini l'agression sexuelle comme suit : Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne. » (tiré du plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle 2008–2013)



Voici d'autres exemples d'infractions d'ordre sexuel au Québec :

- Incitation à des contacts sexuels
- Pornographie juvénile
- Contacts sexuels
- Leurre d'enfants
- Corruption d'enfants
- Exploitation sexuelle
- Gestes indécents
- Inceste
- Publication non consensuelle d'images intimes
- Voyeurisme
- Etc.



Les victimes d'autres infractions d'ordre sexuel sont, quant à elles, presque exclusivement d'âge mineur (90,8 %) (Ministère de la sécurité publique du Québec, 2019)

« À noter qu'il n'existe pas de définition universelle de l'agression sexuelle. Toutefois, dans toutes les formes d'agression sexuelle, une condition nécessaire est que la victime n'ait pas consenti aux gestes sexuels commis, qu'elle était incapable d'y consentir ou de les refuser, ou encore qu'elle n'avait pas l'âge de consentir. » (Institut de santé publique du Québec, 2018)

ÂGE LÉGAL DU CONSENTEMENT SEXUEL

Au Canada, l'âge de consentement fait référence à l'âge auquel une jeune personne peut légalement donner son consentement à des activités sexuelles. Les dispositions sur l'âge de consentement s'appliquent à toutes les formes d'activités sexuelles, qu'il s'agisse de baisers, de caresses ou de relations sexuelles. Chaque adulte a l'obligation de connaître à la fois ce qui est interdit par la loi et les dispositions quant à l'âge légal du consentement sexuel. Aucun adulte ne peut dire qu'il ne connaissait pas les lois.

L'âge du consentement sexuel est de **16 ans**.

Quelques exceptions...

ÂGE	ÉCART D'ÂGE	EXEMPLE
12-13 ans	Il peut consentir avec une personne de moins de 2 ans son aîné.	Le partenaire de 12 ans peut consentir avec une personne de 14 ans (moins 1 jour).
		Le partenaire de 13 ans peut consentir avec une personne de 15 ans (moins 1 jour).
14-15 ans	Il peut consentir avec une personne de moins de 5 ans son aîné.	Le partenaire de 14 ans peut consentir avec une personne de 19 ans (moins 1 jour).
		Le partenaire de 15 ans peut consentir avec une personne de 20 ans (moins 1 jour).

À noter que le consentement d'une personne de moins de 12 ans n'est **JAMAIS valide**.

Le consentement d'une personne mineure n'est **JAMAIS valide** lorsque :

- Le partenaire le plus âgé est dans une position d'autorité et de confiance vis-à-vis le plus âgé. (un enseignant, un entraîneur, etc.)
- Le partenaire le plus âgé est dans une relation où il exploite le plus jeune partenaire. (pornographie, prostitution, etc.)
- Le partenaire le plus jeune est en situation de dépendance vis-à-vis le plus âgé.
- Les partenaires sont sous l'influence de l'alcool et/ou de la drogue.

Ce document est inspiré du site web Éducaloi (2022).

LES AUTRES FORMES DE VIOLENCE

En fait, la réalité des enfants qui subissent de la violence démontre que ces derniers vivent très souvent plusieurs formes d'abus. Toutefois, quelque soit la forme de maltraitance, elle porte atteinte au droit fondamental des enfants de vivre une enfance libre de toute violence et de grandir en sécurité.

Violence physique

La violence physique est la forme la plus apparente parce qu'elle provoque souvent des blessures corporelles, des ecchymoses inexplicables, des traces de coups et parfois même des fractures. Il est donc plus facile de la discerner et d'intervenir. Néanmoins, il peut arriver que les blessures ne soient pas visibles et que l'enfant exprime sa souffrance autrement.

Les sévices corporels tels que les coups, serrer le bras, utiliser un objet pour frapper l'enfant, sont des gestes physiques abusifs. De plus, les méthodes éducatives déraisonnables, tels qu'isoler l'enfant pour le punir dans un lieu fermé pour de longues périodes, le contraindre physiquement, sont également considérées comme des abus physiques. La violence physique peut inclure des objets ou des animaux, soit le fait de donner des coups dans les murs, détruire des meubles ou blesser intentionnellement un animal. Une situation de violence physique qu'elle soit unique ou répétitive reste inacceptable.



LES AUTRES FORMES DE VIOLENCE

Violence psychologique

La violence psychologique et verbale, est parfois beaucoup plus subtile. Elle vise surtout à contrôler l'enfant en le dépréciant souvent par des mots blessants, des attitudes, des menaces ou du rejet.

On comprend mieux pour quelle raison, la violence verbale est souvent liée à la violence psychologique. Les insultes et les méchancetés à l'endroit de l'enfant l'atteignent dans son développement psychologique, son estime de soi, sa confiance en lui et l'image qu'il a de lui-même.



Violence verbale

Trop d'adultes, en position d'autorité, usent de violence verbale envers les enfants pour se défouler lorsqu'ils sont en colère ou tout simplement parce qu'ils sont stressés ou débordés.



Il est beaucoup plus facile de se « décompenser » avec un enfant et de relâcher sur lui nos émotions négatives. Il s'agit là d'un aspect non négligeable de la vulnérabilité des enfants.

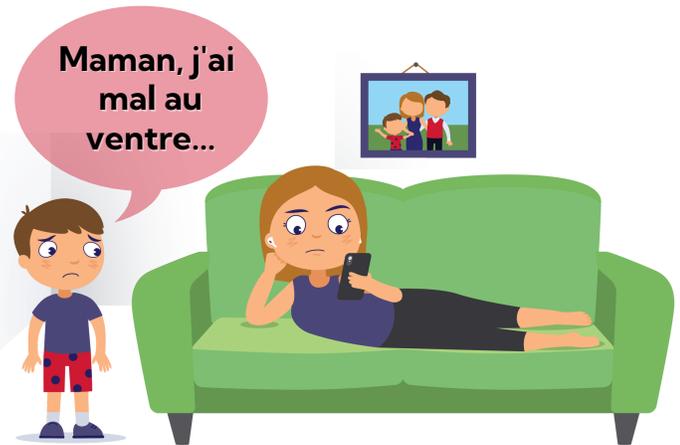
Cette violence étant beaucoup moins apparente et moins reconnue, il n'est pas rare qu'un enfant en soit victime longtemps sans qu'aucune intervention ne soit faite pour lui venir en aide.

LES AUTRES FORMES DE VIOLENCE

Négligence

La négligence est une absence de soins ou d'attention sur les plans de la santé physique et psychologique, de l'éducation et de la relation affective. C'est omettre de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant.

Après l'abus physique, la négligence envers les enfants est le type de mauvais traitement le plus communément rapporté, mais on la trouve au cœur de toutes les autres formes d'abus.



Il est de plus en plus reconnu que la négligence est une forme de violence extrêmement grave pour l'enfant, qu'elle a de lourdes conséquences sur son développement et qu'elle laisse des séquelles importantes sur le plan affectif, psychologique et physique.



Les enfants négligés peuvent avoir un fonctionnement neuropsychologique comparable aux enfants qui ont subi un traumatisme craniocérébral (Association des centres jeunesse du Québec, 2010).

Pour ce qui est de la négligence affective, il arrive fréquemment que nous ne puissions la dépister. Bien des enfants qui en sont victimes sont trop jeunes pour parler de ce qu'ils vivent, d'autant plus que ces enfants grandissent sans pouvoir la reconnaître, puisque cela représente pour eux une vie « normale ».

Contrairement à la violence physique ou sexuelle, la négligence affective est presque toujours exercée par le premier responsable de l'enfant et sa figure d'attachement, soit cette même personne qui devrait l'aimer et en prendre soin.

Comme elle peut facilement passer inaperçue, on imagine à quel point même les cas rapportés ne donnent qu'un faible aperçu de l'ampleur du phénomène.



« Quand le chum de ma mère est chez-nous, je dois rester dans ma chambre en revenant de l'école, je mange des biscuits, puis je me couche, j'ai pas le droit de sortir. »

– Charlotte, 8 ans.

LES AUTRES FORMES DE VIOLENCE

Violence conjugale

Les enfants au cœur de la violence conjugale en subissent les contrecoups même si celle-ci n'est pas directement dirigée contre eux. En fait, l'exposition à la violence conjugale affecte les enfants de multiples façons et leur fait vivre beaucoup d'émotions, allant de la crainte jusqu'à la peur intense. Ces enfants vivent de la confusion et de nombreuses réactions au stress, car ce drame se vit dans leur maison entre deux personnes qu'ils affectionnent.



Certains enfants subissent accidentellement des blessures lors de ces épisodes de violence, alors que d'autres sont aussi directement visés par l'agresseur.



Une autre étude populationnelle récente montre que 25% des enfants québécois ont été exposés à la violence conjugale (physique, psychologique ou verbale) dans la dernière année (Institut national de santé publique du Québec, 2018)

L'intimidation

L'intimidation est bien différente des querelles et des chicanes. D'abord, il y a présence d'une victime et d'un ou de plusieurs agresseurs, lesquels souhaitent « intentionnellement » faire du mal, en contrôlant ou diminuant une personne qui est, a priori, plus vulnérable, afin de l'isoler.

Trois critères sont toujours observés :

- 1- Les gestes négatifs sont **répétitifs** et **constants**.
- 2- Il y a un **déséquilibre de force ou de pouvoir** entre celui qui intimide et l'enfant intimidé.
- 3- L'intimidation suscite de la **détresse** chez la victime, alors que l'enfant qui intimide n'en vit pas, au contraire, il ressent du pouvoir parfois même un certain contentement.



LES AUTRES FORMES DE VIOLENCE

Les gestes d'intimidation peuvent se traduire par les mêmes formes de violence que nous avons précédemment abordées : violence sexuelle, physique, psychologique et verbale. Sans compter la cyberintimidation qui cause des dommages irréparables, en raison de la volatilité des messages dans l'espace virtuel. Un simple clic et c'est parti, une réputation peut être détruite, une vie peut être brisée...

Bref, peu importe la façon dont la violence s'exerce, dans le cas de l'intimidation, il s'agit toujours d'actes répétés et volontaires, exercés par un individu ou un groupe qui a plus de pouvoir que sa victime et ayant pour objectif de la blesser physiquement ou psychologiquement.



Environ 20% des jeunes Canadiens seraient victimes d'intimidation dite traditionnelle (Institut national de santé publique du Québec, 2019)

Pour que cesse l'intimidation, particulièrement dans les écoles, il faut que tous, élèves, direction, personnel éducatif, parents, s'engagent à la faire cesser. Sinon, le ou les intimidateurs gagnent du pouvoir jusqu'à ce que le problème touche plusieurs élèves et membres du personnel.



Les témoins jouent donc un rôle déterminant dans des incidents d'intimidation. Les attitudes et les gestes de ces derniers peuvent avoir un impact positif ou négatif. Ils peuvent contribuer à renforcer l'intimidateur ou à soutenir la victime. Ainsi, victime, intimidateur et témoins sont intimement liés les uns aux autres et le problème doit être abordé sous cet angle, c'est-à-dire globalement.



« T'as pas le choix, ou bien t'es du bord des méchants, ou bien tu te fais écoeurer pis rejeter... j'endure. »

-Félix, 11 ans subit de l'intimidation à l'école, depuis la maternelle.

CYBERVIOLENCE ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'arrivée des nouvelles technologies a sans aucun doute changé le portrait de l'agression sexuelle envers les enfants : exposition à du matériel pornographique, exploitation et leurre d'enfants sur Internet, pornographie juvénile sont bel et bien des réalités de notre temps et contribuent à rendre la problématique de plus en plus complexe, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité et à la protection des enfants.



- Près de 1 parent sur 4 a constaté des comportements inadéquats envers leur enfant sur Internet (Sécurité publique du Canada, 2020)
- Le leurre d'un enfant représentait la grande majorité (77 %) des infractions sexuelles contre des enfants en ligne, c'est-à-dire un adulte qui communique avec un mineur en vue de commettre une infraction d'ordre sexuel (Statistique Canada, 2022)
- Au Québec, plus du tiers des personnes en situation de prostitution sont mineures (Gouvernement du Québec, 2022)
- 78% des images ou vidéos d'abus pédosexuels montrent des enfants de 12 ans et moins (Cyberaide, 2016)
- 32% des élèves de la 4e à la 6e année possèdent un compte Facebook et 16% possèdent un compte twitter. (Jeunes canadiens dans un monde branché, 2014)
- Un cinquième des élèves de 4e année indiquent dormir avec leur cellulaire. (Jeunes canadiens dans un monde branché, 2014)

« La majorité des élèves, en particulier les filles, sont conscients des risques potentiels associés au fait de parler à des étrangers en ligne. Toutefois, presque tous les élèves sont confiants dans leur capacité à se protéger eux-mêmes en ligne et une majorité d'élèves estiment qu'Internet est un endroit sécuritaire pour eux. »

- Jeunes canadiens dans un monde branché

Valérie Steeves, Ph.D.

EN SÉCURITÉ SUR INTERNET

Internet permet à l'enfant d'apprendre, de partager, de socialiser et de s'amuser. Il exerce certaines compétences psychosociales telle que la présentation de soi et la divulgation de soi par ses relations sur Internet comme il le fait dans la vraie vie.

Une personne mal intentionnée peut se servir des réseaux sociaux et autres technologies pour repérer un enfant vulnérable. Il est facile de lui mentir sur sa véritable identité. Il va créer des liens, s'intéresser à lui et gagner sa confiance. Il découvrira les intérêts de l'enfant grâce aux publications trouvées en ligne sur les comptes de l'enfants et de ses proches. Il amènera l'enfant à se compromettre puis viendra la manipulation, les secrets et les menaces qui pousseront l'enfant à garder le silence. L'enfant se sentira contraint d'obéir par honte ou par peur des représailles.

Pour faire de la prévention :

- Intéressez-vous aux habitudes d'utilisation et aux amitiés virtuelles de votre enfant.
- Définissez des limites de temps d'écran.
- Dites-lui que s'il voit quelque chose ou reçoit un message qui lui fait peur ou le rend mal à l'aise sur Internet, il doit en parler à un adulte de confiance.
- Informez votre enfant qu'il ne doit jamais accepter d'aller à un rendez-vous.
- Apprenez-lui à protéger sa vie privée sur Internet en s'assurant qu'il comprend bien qu'elles sont les informations personnelles à ne pas partager en ligne. (Nom, adresse, âge ou date de naissance, informations sur la famille, le nom de son école, etc.)
- Afficher un rappel des règles de sécurité en ligne près des appareils numériques.
- Informez le des ressources d'aide telles que jeunesse j'écoute et cyberaide.ca.



ABUS DE POUVOIR ET LA VULNÉRABILITÉ DES ENFANTS

Enfants comme adultes, nous avons tous des droits. Toutefois, si les adultes sont généralement conscients de l'existence de leurs droits, trop d'enfants les ignorent. Ils ont tendance à subir les paroles ou les comportements d'autrui et pensent que les adultes ont tous les droits sur eux.

Comme adulte, il est tout à fait normal d'exercer une certaine autorité auprès des enfants dans le but de les protéger, de les aider à grandir et de leur donner le bagage nécessaire pour rencontrer les défis de la vie. Par contre, utiliser son autorité ou son pouvoir pour diminuer, manipuler ou contrôler un enfant par des paroles ou des gestes qui lui font du mal, qui lui font peur ou l'humilient, c'est « abuser de son pouvoir ».

L'abus de pouvoir, c'est non seulement « perdre » le contrôle de soi, mais également « prendre » le contrôle sur une autre personne plus vulnérable, comme un enfant. Comprendre la dynamique d'abus de pouvoir est crucial pour briser le cycle de la violence envers les enfants. Cela est d'autant plus important, puisque les enfants partagent, comme groupe, certaines particularités qui les rendent plus vulnérables à l'abus de pouvoir. Leur vulnérabilité est exacerbée par leur statut social et la difficulté de certains adultes à les considérer comme des « personnes à part entière ». Reconnaître ces facteurs de vulnérabilité nous permettra de proposer des stratégies pour assurer leur sécurité et les aider à sortir de situations violentes.



ABUS DE POUVOIR ET LA VULNÉRABILITÉ DES ENFANTS

QUATRE FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ :



Le silence

Les mythes, les préjugés et les fausses croyances sur la violence subsistent encore. Il est difficile de parler ou « d'entendre » parler d'un enfant qui vit de la violence, particulièrement s'il s'agit d'agression sexuelle ou d'autres gestes graves. Le silence enferme... il nous enferme et encourage aussi l'enfant à se taire.

De plus, l'agresseur exige le silence de l'enfant par la manipulation, par du chantage ou par des menaces. Le silence est une arme puissante pour l'agresseur isolant l'enfant, le laissant seul avec ses peurs.

Encourager les enfants à parler et à BRISER le silence

Expliquez à l'enfant que DÉNONCER une situation de violence demande énormément de courage. Dans le mot DÉNONCER, nous retrouvons le mot NON, donc quand tu dénonces une situation, tu dis NON à la violence. Quand tu dénonces une situation dont tu es victime ou témoin, tu te protèges et tu protèges aussi ton entourage. Quand une situation te rend tout croche en-dedans, tu dois en parler pour que cela arrête.

Parlez aussi à l'enfant des **bons secrets**. Ils sont faciles à identifier, car il ne fait pas de mal à personne. Les **bons secrets**, tu peux les garder car on les dévoilera plus tard, comme lorsqu'on organise une fête surprise pour un ami!

Il y a aussi les **mauvais secrets**, ceux qui rendent tristes ou qui font peur, comme quelqu'un qui veut te voler quelque chose ou qui veut t'embrasser de force. Ce sont des secrets désagréables, ils sont lourds à garder. Tu as toujours le droit de briser un secret ou une promesse si tu ne te sens pas en sécurité.



ABUS DE POUVOIR ET LA VULNÉRABILITÉ DES ENFANTS

Le manque d'information

Les adultes sont souvent mal à l'aise d'aborder avec les enfants certains sujets entourant la violence ou alors, ils ont tout simplement peur de les effrayer. Ainsi, les enfants n'ont pas toujours l'information juste, ils sont peu ou mal informés sur leurs droits, les règles de sécurité, la violence et les stratégies d'autoprotection. Pourtant, un enfant averti et bien informé est un enfant mieux protégé et « capable » d'en aider d'autres!



La dépendance aux adultes

Les enfants dépendent des adultes pour répondre à leurs besoins, tels qu'avoir un toit, des vêtements, de la nourriture, des soins, de l'éducation, de l'information et de l'amour. Ils dépendent des adultes qui doivent assurer leur bon développement et les protéger. Malheureusement, certains adultes abusent de leur position de pouvoir et profitent de cette dépendance des enfants et de leur confiance. Ainsi, les enfants peuvent subir de la violence de la part de ces mêmes personnes responsables d'assurer leur bien-être et leur protection.

L'isolement

Les enfants, s'ils vivent une difficulté ou une situation de violence, connaissent peu ou pas les ressources de la communauté qui peuvent leur venir en aide et ils y ont souvent accès seulement par le biais d'un adulte. Ils se retrouvent donc isolés avec leur problème.

De plus, bien que les enfants passent beaucoup de temps ensemble, ils ne se considèrent pas pour autant comme des personnes « capables » de s'entraider. Il faut donc renforcer la capacité des enfants à se supporter entre eux, afin de briser l'isolement et leur offrir la possibilité d'aider leurs amis quand ils en ont besoin.



ABUS DE POUVOIR ET LA VULNÉRABILITÉ DES ENFANTS

Les mythes et préjugés sur les enfants alimentent les croyances populaires et portent à ne pas toujours les prendre au sérieux, ni à les écouter attentivement et souvent même à ne pas les croire, ce qui les rend encore plus vulnérables.



Pourtant, si on y pense bien...

Les enfants sont résilients, ils ont une capacité assez étonnante à traverser des épreuves; par contre, ils peuvent être vulnérables s'ils sont mal informés, isolés et laissés à eux-mêmes.

Les enfants peuvent très bien se souvenir d'un événement traumatisant et ils sont capables de l'expliquer, sans fabuler, lorsqu'ils se sentent en confiance. Il est important de privilégier, dans notre discours, les mots « expliquer » et « parler » plutôt que « raconter » qui fait appel à l'imaginaire de l'enfant. Les enfants peuvent avoir des comportements violents, mais attention de ne pas leur faire porter l'étiquette « d'enfant violent ». Les jugements de valeur affectent l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et nous limitent dans notre approche éducative.

Notre rôle envers les enfants est de comprendre les besoins sous-jacents derrière les comportements violents et de les soutenir pour qu'ils apprennent à exprimer leurs émotions de manière appropriée.

Il est également crucial de se questionner sur la responsabilité des messages violents ou sexuels que les enfants reçoivent, que ce soit par le biais des médias, de la famille, ou d'autres sources. Les agresseurs demandent souvent aux enfants de mentir et de garder le secret, mais il est important de se demander si l'enfant ment réellement, s'il a peur ou s'il est manipulé.



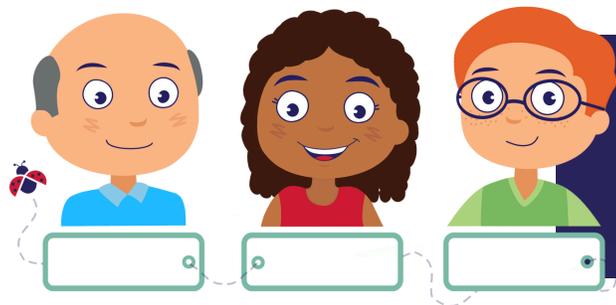
Bien que les enfants aient peu de moyens pour faire entendre leur voix, des adultes engagés se regroupent pour défendre leurs droits, favorisant un discours positif sur les enfants et mettant de l'avant leur potentiel.

ÊTRE UN ADULTE DE CONFIANCE

Lorsqu'un enfant vit une situation difficile, tout comme l'adulte, pour pouvoir se confier, il doit d'abord se sentir en confiance. Il va donc choisir un adulte avec qui il se sent bien.

Une personne de confiance, c'est quelqu'un qui :

- Écoute ce que l'enfant souhaite lui dire, qui est attentive même envers celui qui ne parle pas.
- Est là pour lui quand il en a besoin.
- Le croit même si parfois, ce n'est pas facile d'expliquer clairement ce qu'il vit et ce qu'il ressent.
- Respecte son rythme, ne le bouscule pas et lui laisse le temps de comprendre.
- Préserve son pouvoir, s'intéresse à ses solutions, lui explique ce qui peut arriver.
- L'informe et lui dit la vérité.



L'enfant doit avoir plusieurs adultes de confiance autour de lui et ce, dans différents milieux. Aider l'enfant à identifier 3 adultes de confiance dans son entourage.

Accompagner un enfant vivant une situation de violence nécessite de trouver un équilibre délicat. Il est facile de tomber dans le piège de la surprotection, de réagir trop rapidement, de ne pas le consulter ni l'informer, voire de ne pas le croire.

L'important est de redonner confiance à l'enfant dans sa capacité à reprendre du pouvoir face à la situation. Bien que nous ne puissions pas effacer son vécu, le soutien consiste à lui redonner son pouvoir pour l'aider à guérir. Être un adulte de confiance implique de lui fournir des bases solides pour affronter les défis de la vie et assurer sa sécurité par une approche visant à élever l'enfant. Cela signifie favoriser le développement de sa confiance en lui, de sa fierté, et l'aider à intégrer les valeurs de respect, de liberté et d'entraide.

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES ENFANTS

Le rôle des adultes est de réduire la vulnérabilité des enfants face à la violence en les encourageant à développer des capacités et en leur fournissant des connaissances pertinentes.

Plutôt que d'imposer des règles restrictives, nous cherchons à offrir aux enfants des informations et des outils pour développer leurs habiletés leur permettant de résister à l'agression. Il est essentiel de faire comprendre aux enfants qu'ils ont des **DROITS**, notamment celui de grandir **LIBRES** en **SÉCURITÉ**, partout et en tout temps et qu'ils ont le pouvoir de se défendre. Il est crucial de les sensibiliser aux stratégies pour surmonter les facteurs de vulnérabilité tels que le silence, le manque d'information, la dépendance aux adultes et l'isolement.



En enseignant aux enfants les règles de sécurité, nous devons également les informer sur la manière de faire face aux situations de violence.



Ils ont toujours le droit de dire **NON**, s'ils se sentent en danger. Il est important de les autoriser à dire **NON** même à un adulte qu'ils connaissent et aiment s'ils se sentent menacés. Permettre à l'enfant de dire **NON** encourage la communication et la dénonciation des situations de violence.

Il peuvent **CRIER**, un enfant qui s'affirme avec conviction, qui exprime son pouvoir, peut faire fuir l'agresseur. Ils peuvent également se **DÉFENDRE** ou **S'ENFUIR** s'ils se sentent en danger.



Les enfants peuvent solliciter le soutien de leurs amis, car ensemble, ils peuvent trouver des solutions et se défendre si nécessaire. Un enfant isolé est souvent une cible privilégiée pour les agresseurs. Il est essentiel d'encourager les enfants à **PARLER** à une personne de confiance en cas de situation de violence, et de les aider à identifier leur réseau d'adultes significatifs. Ainsi, nous les invitons à ne pas s'isoler, à **S'ENTRAIDER** et à renforcer leurs liens avec leur réseau de soutien.



« Nos parents, eux, ils ont le droit de nous battre. »

-Propos recueillis fréquemment lors des ateliers aux enfants.

OFFRIR AUX ENFANTS UN ENVIRONNEMENT SANS VIOLENCE

S'il est nécessaire d'outiller les enfants quant à leur sécurité, il est reconnu que la violence est un problème social et que la responsabilité première de les protéger, demeure celle des adultes. Il appartient aux milieux de vie des enfants de s'organiser pour leur offrir des lieux sécuritaires où il fait bon vivre, particulièrement, pour les garderies, les centres de la petite enfance et les écoles, qui sont en quelque sorte le « deuxième chez-soi des enfants ». Par conséquent, ils ont une grande influence dans leur vie et jouent un rôle essentiel en matière de prévention des agressions contre ces derniers.



Un milieu de vie qui s'organise, c'est un groupe de personnes dans une école, un service de garde, une maison de jeunes, une association sportive, une municipalité... qui, ensemble, s'engage à :

- Dire **NON** à toute violence envers les enfants, à les écouter et à les soutenir.
- Porter un message commun de « tolérance 0 » quant aux manifestations de violence et à agir pour la contrer.
- Partager des valeurs, d'entraide et de non-violence; les transmettre et les vivre au quotidien dans nos attitudes et nos comportements.
- Être des modèles pour les enfants qui nous entourent.
- Se parler, s'unir de manière à tisser un filet de sécurité pour la protection des enfants, augmenter les ressources de soutien et d'aide et s'assurer que les enfants y ont accès
- Sensibiliser et informer les membres de l'équipe, les parents et les enfants, à la problématique de la violence envers les enfants et aux moyens d'agir et de la prévenir.
- Mettre en place des comités ou identifier des personnes désignées pour soutenir les membres de l'équipe lorsque nécessaire.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de notre organisation autour de la mise en place d'une politique de prévention et d'intervention en matière de violence, d'abus et de négligence.
- Mettre en place un protocole d'intervention et des mécanismes clairs, lorsqu'un enfant vit une situation de violence.
- Créer des liens avec les différents partenaires de la communauté.

S'organiser, c'est utiliser les mêmes moyens que ceux proposés aux enfants : se parler, s'entraider, s'informer et se mobiliser ENSEMBLE!



OFFRIR AUX ENFANTS UN ENVIRONNEMENT SANS VIOLENCE

Voici quelques propositions pour faire vivre dans notre milieu, notre engagement à contrer la violence envers les enfants. Les moyens sont nombreux et il y a place à la créativité, afin d'offrir des activités stimulantes et développer le goût de poser des gestes concrets et rassembleurs.

PISTES POUR S'ENGAGER À CONTRER LA VIOLENCE DANS NOS MILIEUX :

- **Écouter les besoins et les préoccupations des enfants, leur donner la parole.**
- **Donner de la visibilité à nos valeurs pour qu'elles soient bien vivantes.**
- **Faire la promotion d'un environnement basé sur le respect des différences et sur la reconnaissance des droits et des responsabilités de tous.**
- **Assurer une compréhension commune des différentes formes de violence, ainsi qu'un même langage pour en parler.**
- **Offrir aux parents et au personnel des occasions de développer des habiletés et des connaissances leur permettant de contribuer à la prévention des agressions.**
- **Proposer des occasions de partage, d'échange et de coopération entre tous les membres de notre milieu.**
- **Reconnaître, souligner et valoriser les capacités et les compétences individuelles afin de mieux travailler « ensemble » à contrer la violence.**
- **Favoriser le contact entre les personnes-ressources et les enfants.**
- **Impliquer les parents, les enfants et la communauté dans des initiatives pour la prévention de la violence envers les enfants.**
- **Créer des liens entre les partenaires ayant de l'expertise et oeuvrant pour la prévention de la violence.**
- **Proposer des activités ludiques où il est permis de « rêver » ensemble d'un monde sans violence.**

Comment reconnaître qu'un enfant vit de la violence

Reconnaître la violence chez les enfants, surtout les plus jeunes, peut être difficile, car ils peuvent ne pas pouvoir l'expliquer en raison de leur âge ou de la difficulté à en parler. Les changements soudains et inhabituels dans leur comportement sont souvent des indicateurs de problématiques. Bien que ces changements puissent être expliqués par des événements tels que déménagements, divorces ou nouveaux membres de la famille, ils peuvent aussi signaler une expérience de violence. Pour évaluer le stress de l'enfant, il est essentiel de considérer l'intensité, la durée, la fréquence, la constance et les contrastes dans son comportement.



Voici quelques questions à se poser en cas de doute :

- Est-ce que l'enfant présente plusieurs changements de comportement? Parfois, un seul changement peut être suffisant pour semer des doutes, mais dans la plupart des cas, c'est un ensemble d'indices qui amènent à se questionner.
- Est-ce que ça dure depuis quelques temps? Est-ce que le changement persiste dans le temps? Est-ce qu'il survient à des moments précis?
- Est-ce que ces changements arrivent dans des situations particulières? L'enfant a toujours mal au ventre les jours d'école ou encore il devient très agressif en présence du voisin.
- Est-ce que l'enfant présente des changements radicaux dans son comportement? Il a toujours été ouvert et sociable, or il devient renfermé. Il était un enfant calme et tout à coup, il devient très excité.



Il est crucial de ne pas rester seul avec ces préoccupations et de rechercher le soutien d'alliés, que ce soit des personnes désignées ou un comité dans le milieu. Une vigilance discrète, calme et avisée, accompagnée d'écoute, d'accueil, d'ouverture, de bienveillance et de présence accrues envers l'enfant, est nécessaire dans de telles situations



LES INDICES DE STRESS CHEZ LES ENFANTS

Certains enfants arrivent à parler de leur situation, mais pour plusieurs, l'adoption d'attitudes ou de comportements est leur façon de témoigner de leur détresse. Ainsi, lorsque nous observons des signaux chez l'enfant et que nous sommes inquiets quant à sa sécurité ou son développement, il faut être à l'écoute et, si nécessaire, agir pour lui venir en aide! Il faut demeurer vigilant, car les enfants ne traduisent pas toujours les maux, par des mots, surtout lorsqu'il s'agit de violence.

Indicateurs psychologiques

- Nervosité, anxiété
- Peur d'un parent ou d'une personne en particulier
- Tristesse, colère ou irritabilité
- Symptômes dépressifs
- Démotivation
- Difficulté de concentration
- Désorganisation (oubli son matériel/se néglige)
- Dévalorisation de soi (« je suis bon à rien »)
- Idéations suicidaires, tentative de suicide (parole, dessin)
- Cauchemars et insomnie
- Automutilation
- Symptômes de stress post-traumatique

Indicateurs comportementaux

- Se présente tôt ou en retard à l'école, absentéisme
- Baisse subite du rendement scolaire
- Évite certains endroits
- Est souvent seul
- Souvent mêlé à des batailles ou des conflits
- Brise ou vol des objets
- Agité, ne peut demeurer en place
- Ne participe pas aux activités scolaires ou parascolaires
- Utilise un langage inapproprié ou vulgaire
- Retards développementaux
- Possède des objets ou de l'argent dont on ne connaît pas la provenance

Indicateurs physiques

- Ecchymoses, blessures ou fractures inexplicables
- Pleurs inexplicables
- Problèmes somatiques (ex. : migraines, etc.)
- Perturbation ou trouble du sommeil/fatigue
- Perte d'appétit ou mange avec excès
- Quantité insuffisante dans la boîte à lunch/malnutrition
- Incontinence, vomissements
- Manque d'hygiène (sale ou mal vêtu pour la saison)
- Maladies non-traitées ou blessures non-soignées

Indicateurs sexuels

- Douleurs aux organes génitaux, rougeurs
- Infections transmises sexuellement ou par le sang (ITSS)
- Comportements sexuels problématiques
- Connaissance prématurée de la sexualité
- Dit que des gestes sexuels ont été commis à son endroit
- Évoque des expériences pornographiques



Les indices démontrent que l'enfant vit une situation difficile, par contre, ils peuvent aussi être le signe de la présence de violence dans la vie de l'enfant. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres indicateurs pourraient révéler qu'un enfant a besoin d'aide. Soyez vigilants quant à ces différents indices!

COMMENT RECEVOIR UNE CONFIDENCE D'UN ENFANT

Recevoir une confiance d'enfant qui subit une situation de violence peut nous faire vivre toutes sortes d'émotions. Mais si l'enfant nous a choisi, c'est qu'il a confiance en nous. Cela peut nous arriver à n'importe quel moment, il est essentiel de s'y préparer pour faciliter notre intervention, respecter l'enfant et préserver son pouvoir, et ce, même si nous devons agir pour le protéger.

DÉMARCHE POUR ACCUEILLIR UNE CONFIDENCE



ACCUEILLIR

Créer un climat de confiance dans un endroit discret, lorsque c'est possible.



ÉCOUTER

Faire de l'écoute active et ne pas porter de jugement.



CROIRE L'ENFANT

Évitez tout commentaire ou toute question mettant sa parole en doute et valoriser l'enfant de s'être confié « Tu es très courageux d'en avoir parlé. »



ÊTRE CALME ET RASSURANT

Si vous pleurez ou si vous êtes en colère, l'enfant va le ressentir, c'est donc préférable de nommer vos émotions et de lui dire la vérité. « Je ne suis pas fâché ou triste à cause de toi, mais à cause de ce que tu as vécu. Tu as pris la bonne décision en me parlant. »



DÉCULPABILISER L'ENFANT

« Ce qui t'arrive n'est pas de ta faute. » « C'est normal que tu te sentes comme ça. »



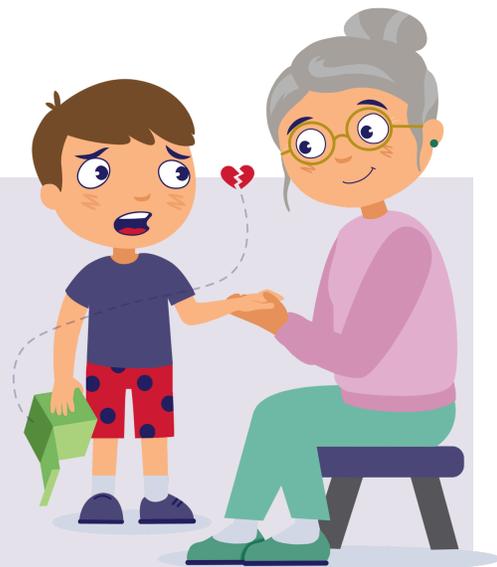
NE PAS LE BOMBARDER DE QUESTION

Le laisser parler librement, reprendre ses mots, ne pas lui couper la parole, poser des questions ouvertes et respecter son rythme (s'il n'est pas en danger immédiat).



FAVORISER L'AUTONOMIE ET LUI DEMANDER CE QU'IL ATTEND DE VOUS

Partir des idées de l'enfant, lui laisser de la place dans la recherche de solutions : « Qu'est-ce que tu penses qu'il faudrait faire pour que ça arrête? »



COMMENT RECEVOIR UNE CONFIDENCE D'UN ENFANT

ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ ET PRENDRE LE TEMPS DE REGARDER LES ÉTAPES À VENIR

Dans la mesure du possible, lui dire ce que vous avez l'intention de faire, sauf si le fait de l'informer risque de le mettre en danger. Parler de la situation seulement aux personnes qui peuvent apporter de l'aide à l'enfant, et ce, avec son accord.

NE PAS FAIRE DE PROMESSE

Il est très important de garder un lien de confiance avec l'enfant, il ne faut pas faire de promesse que vous ne pourrez pas tenir, dont celle de garder le secret.

PRENDRE DES NOTES SUITE À LA CONFIDENCE

Noter dès que possible les paroles de l'enfant, le plus fidèlement possible ainsi que les questions que vous avez posées. La situation est-elle urgente ou vous avez du temps avant d'agir?

SIGNALER LA SITUATION

Si la sécurité et/ou le développement de l'enfant sont compromis ou si vous avez un doute raisonnable de le croire, faire un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse. Vous pouvez faire un signalement anonyme 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, par téléphone ou par écrit. Vous trouverez les coordonnées du DPJ de chacune des régions du Québec dans la section coordonnées.

APPORTER DU SUPPORT À L'ENFANT

Tout en favorisant son autonomie, offrez-lui du soutien et de l'information au besoin. Si vous n'êtes pas en mesure de lui offrir cette aide, référez-le à une personne de confiance en établissant le lien entre cette personne et l'enfant.



Quand un enfant parle d'abus, c'est toujours un appel à l'aide et un désir que cela cesse!

LE SIGNALEMENT, UNE OBLIGATION

Lorsque les confidences d'un enfant ou les attitudes et les comportements qu'il manifeste, nous incitent à croire qu'il est en danger ou que son développement est compromis, nous devons communiquer sans délai avec la Protection de la jeunesse. Il n'est pas nécessaire d'avoir la certitude absolue qu'un enfant est en besoin de protection, mais des motifs raisonnables de le croire sont suffisants pour signaler. Vous pouvez également vous informer auprès des intervenants de la Protection de la jeunesse si vous avez un doute sur la pertinence de faire le signalement ou sur la procédure à suivre.

SI VOUS CROYEZ QU'UN ENFANT VIT L'UNE OU PLUSIEURS DES SITUATIONS SUIVANTES :

- Négligence sur le plan physique
- Négligence sur le plan de la santé
- Négligence sur le plan éducatif
- Risque sérieux de négligence
- Mauvais traitements psychologiques
- Abus sexuels ou risques d'abus sexuels
- Abus physiques ou risques d'abus physiques
- Troubles de comportement sérieux



Vous devez faire un signalement au directeur de la protection de la jeunesse. Il est important de savoir que toute région possède son propre numéro de téléphone.

Toute personne a l'obligation de faire un signalement pour **les situations d'abus physiques et d'abus sexuels**, et ce, même si elles jugent que les parents prennent des moyens pour mettre fin à la situation; c'est au DPJ d'évaluer si ces moyens sont adéquats.

« Les professionnels travaillant auprès des enfants, les employés des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les enseignants, les personnes oeuvrant dans un milieu de garde et les policiers doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, signaler au DPJ **toutes les situations visées par la Loi de la Protection de la Jeunesse.** » (Gouvernement du Québec, 2020)

« Tout adulte a l'obligation d'apporter l'aide nécessaire à un enfant qui désire signaler sa situation ou celle de ses frères et sœurs ou d'un autre enfant qu'il connaît. » « L'intervention du DPJ auprès d'un enfant et de ses parents doit viser à mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de l'enfant et éviter qu'elle ne se reproduise, et ce, dans l'intérêt de l'enfant et dans le respect de ses droits. » (Gouvernement du Québec, 2020)

LE SIGNALEMENT, UNE OBLIGATION

SI VOUS FAITES UN SIGNALEMENT, VOUS DEVREZ FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS :

- votre nom et vos coordonnées, afin de vous identifier comme signalant (personne qui signale une situation au DPJ). Ces renseignements demeureront confidentiels et ne pourront être dévoilés sans votre consentement. Vous pouvez faire un signalement anonyme (sans vous identifier), mais le DPJ peut mieux évaluer le signalement s'il connaît l'identité du signalant. Par exemple, cela lui permet d'obtenir plus d'information sur la situation de l'enfant;
- tous les renseignements que vous pourrez donner pour permettre d'identifier l'enfant;
- les éléments que vous connaissez de la situation de l'enfant qui vous portent à croire que sa sécurité ou son développement est ou peut être compromis, c'est-à-dire les faits exacts de la situation ou les paroles exactes de l'enfant. Éviter le plus possible les suppositions.

Informations à transmettre

* Important de reprendre les mots de l'enfant



Coordonnées de l'enfant

- Prénom et nom
- Âge et date de naissance
- Adresse du domicile
- Nom et prénom des parents
- Numéro de téléphone des parents

Faits observables

- Propos / confidences de l'enfant
- Geste ou attitudes de l'enfant
- Blessures ou marques

Caractéristiques des faits (Vague idée)

- Personnes impliquées
- Quel est le lien entre l'agresseur et l'enfant
- Fréquence
- Nature des gestes

GUIDER LES ENFANTS : UNE PRÉOCCUPATION DE TOUS LES JOURS

Comme adulte, nous avons la délicate tâche de transmettre aux enfants les connaissances nécessaires pour prévenir la violence, mais aussi celle de développer le savoir-être et le savoir-faire pour être plus confiants dans la vie. Les habiletés qu'ils développent en regard de l'affirmation de soi, l'entraide, le respect de la différence, l'accueil des émotions et la résolution des conflits, sont aussi des façons de prévenir la violence.



Les enfants créent, avec certains adultes, un lien d'attachement et une relation de confiance facilitant la communication. Ces personnes significatives sont des « modèles » et les valeurs portées et vécues dans les milieux de vie des enfants ont un impact certain sur leur développement et leur bien-être. Ainsi, guider les enfants c'est leur permettre de :

- **bien connaître et intégrer les valeurs fondamentales de la vie en société;**
- **se fier davantage à leur intuition, écouter leur corps et leurs émotions;**
- **augmenter leur confiance, leur estime de soi et leur affirmation;**
- **prendre conscience de leurs habiletés à trouver des solutions;**
- **développer leur capacité à assurer leur bien-être et à se défendre;**
- **vivre des relations plus harmonieuses avec les autres.**



Nous avons à apprendre aux enfants le discernement face à eux-mêmes et aux situations, à faire des choix et surtout à être fiers de qui ils sont.

Nommer leurs forces, croire en eux-mêmes, relever des défis en leur offrant des occasions pour qu'ils observent de quoi ils sont capables, sont autant de façons de les rendre **FIERS** d'eux-mêmes, confiants et solides... bien « enracinés » pour dire **NON** à la violence!



LES ÉMOTIONS AU COEUR DE LA VIE DES ENFANTS

Les enfants sont naturellement spontanés, exprimant leurs émotions de manière intense. Notre rôle est de préserver cette spontanéité tout en les guidant lors de débordements excessifs. Dès leur plus jeune âge, il est essentiel de les éduquer sur la manière saine d'exprimer leurs émotions, intégrant cette notion à leur éducation. Les enfants doivent apprendre à reconnaître leurs émotions, comprendre leurs manifestations physiques et émotionnelles, tout en se sentant acceptés et soutenus dans leurs réactions émotionnelles.



Pour favoriser cette compréhension émotionnelle, l'enfant doit apprendre à observer ses sensations physiques et ses pensées liées à ses émotions. Il est crucial qu'il se sente libre d'exprimer ses émotions, comprenant que chaque émotion est normale.



Joie



Colère



Tristesse



Surprise



Dégout



Gêne

Si j'ai du plaisir et que je ris, j'exprime une émotion, la joie. Il est tout aussi approprié de pleurer si j'ai de la peine ou de la peur, que l'on soit une fille ou un garçon. La colère est toute aussi saine, elle me permet de savoir que quelqu'un ou quelque chose dépasse mes limites, c'est parfois un signal d'alarme qui peut me protéger contre les abus.

L'enfant doit également apprendre à gérer ses émotions de manière saine, évitant la répression ou l'explosion. Dans certaines situations, une aide bienveillante extérieure peut être nécessaire pour aider l'enfant à entrer en contact avec ses émotions et les comprendre. L'expression émotionnelle est cruciale, car le refoulement peut être néfaste pour le développement de l'enfant. Les adultes doivent être ouverts au vécu émotionnel des enfants, les encourageant à exprimer leurs émotions et à partager leurs besoins. En fournissant un espace d'expression libre, on contribue à éviter les explosions de violence souvent liées à la répression émotionnelle.

RÉSOUTRE UN CONFLIT SANS VIOLENCE...

UN DIALOGUE AVEC SOI ET AVEC L'AUTRE!

Un enfant doit être guidé pour bien comprendre les mécanismes émotionnels présents dans son corps et dans son cœur. Il a besoin d'identifier l'émotion, de l'accepter et d'apprendre à la déloger. Ainsi, ce que nous souhaitons pour l'enfant, c'est non pas qu'il explose ou refoule, mais qu'il soit capable de s'affirmer.

EXERCICE DE PRISE DE CONSCIENCE DES ÉMOTIONS : COLÈRE, PEINE, PEUR...

Quelles situations t'amènent à vivre des émotions?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Quand quelqu'un me fait mal | <input type="checkbox"/> Quand on me donne un ordre |
| <input type="checkbox"/> Quand on me critique | <input type="checkbox"/> Quand on m'empêche de faire ce que je veux |
| <input type="checkbox"/> Quand je dois attendre | <input type="checkbox"/> ----- |

Qu'est-ce qui se passe dans ton corps?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mon cœur débat | <input type="checkbox"/> J'ai une boule dans le ventre |
| <input type="checkbox"/> Je deviens rouge ou tout pâle | <input type="checkbox"/> Je serre les poings ou les dents |
| <input type="checkbox"/> Je tremble | <input type="checkbox"/> J'ai les mains moites |
| <input type="checkbox"/> Je pleure | <input type="checkbox"/> ----- |

Qu'est-ce que tu fais?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Je lève le ton, je crie | <input type="checkbox"/> Je me tais |
| <input type="checkbox"/> Je m'isole dans ma chambre | <input type="checkbox"/> Je lance des objets, je frappe |
| <input type="checkbox"/> Je fige | <input type="checkbox"/> ----- |

Quelles sont tes pensées sur toi? Sur l'autre?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Je ne suis pas capable... | <input type="checkbox"/> C'est toujours lui qui fait la chicane |
| <input type="checkbox"/> C'est de ma faute | <input type="checkbox"/> Pourquoi elle ne m'aime pas? |
| | <input type="checkbox"/> ----- |

Qu'est-ce que tu peux faire pour déloger les émotions?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Je respire profondément | <input type="checkbox"/> Je dessine, j'écris... |
| <input type="checkbox"/> Je bouge, je saute, je cours... | <input type="checkbox"/> Je ferme et j'ouvre les poings |
| <input type="checkbox"/> Je me calme | <input type="checkbox"/> ----- |



RÉSOLUTION D'UN CONFLIT SANS VIOLENCE... UN DIALOGUE AVEC SOI ET AVEC L'AUTRE!

LES ÉTAPES POUR ACCOMPAGNER LES ENFANTS EN RÉOLUTION DE CONFLITS (POUR LES 6 ANS ET PLUS)



S'accueillir émotionnellement

- Déloger les émotions
- Se calmer, relaxer
- Respirer

S'écouter, l'un et l'autre, attentivement

- Parler chacun son tour et ne pas s'interrompre
- Se regarder, demeurer ouvert même si on n'est pas toujours d'accord
- Ne pas accuser l'autre, crier ou l'insulter
- Poser des questions pour mieux comprendre le point de vue de l'autre

Nommer le problème, identifier les conséquences et la cause du conflit

- Regarder les faits : Quand? Où? Qui? Quoi? Comment?
- Dire ce qui est le déclencheur : « Quand cela arrive... »
- Nommer les conséquences, dont les émotions ressenties : « Je me sens comme... »
- Identifier la cause : « Quand cela arrive... Je me sens comme... parce que... »

Trouver des points sur lesquels chacun est en accord

- Dire clairement ce que l'on veut : « Je veux que cela arrête. »
- Identifier les choses sur lesquelles nous sommes d'accord : « Nous voulons demeurer des amis, nous ne voulons plus nous insulter dans l'avenir. »

Identifier des solutions

- Faire « une tempête d'idées » de pistes de solutions, même les plus farfelues
- Évaluer les avantages et les inconvénients des solutions
- Préciser les obstacles ou défis possibles et les meilleures façons d'y faire face

Choisir la solution, faire un plan et ENSEMBLE s'engager à le respecter!



RÊVONS ENSEMBLE...

Nous souhaitons que ce guide vous éclaire sur la situation de la violence envers les enfants, mais surtout qu'il vous donne le goût de briser le silence et de vous relier les uns aux autres, afin d'offrir aux enfants des services de garde, des écoles, des parcs, des villages... où ils pourront grandir libres et en sécurité.

En partageant ce rêve avec vous tous engagés auprès des enfants, nous espérons qu'ils seront de plus en plus nombreux à connaître leurs droits et à posséder le bagage nécessaire pour dire non à la violence.

La présence attentive des adultes à leurs côtés, les messages que nous leur livrons, le regard que nous posons sur eux, peuvent faire toute la différence. C'est ce qui fait en sorte que les enfants arrivent à se dépasser, à s'ouvrir à l'autre, vers le différent et à offrir le meilleur d'eux-mêmes.

Tout projet commence d'abord par un rêve et si nous sommes plusieurs à rêver ensemble, tout est possible!



LES STRATÉGIES D'AUTOPROTECTION

(à découper)



**Je crie et je
m'enfuis**



**Je demande
l'aide d'amis**



Je dis NON



**J'en parle à
un adulte**



BIBLIOGRAPHIE

Association des centres jeunesse du Québec. (2010). La négligence. Faites-lui face. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux 2010.

Centre ontarien de prévention des agressions, *Changer son coin du monde : l'école sécuritaire*, forte et libre, 2005. www.infocopa.com

Cyberaide, (2016). Les images d'abus pédosexuels sur internet, une analyse de Cyberaide.ca. Centre canadien de protection de l'enfance. Canada.

Directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux (2021-2022). *J'aimerais vous dire!*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. ISBN : 978-2-550-91901-8. Québec.

Gouvernement du Québec, (2022). *Reconnaitre les pièges de l'exploitation sexuelle*. Québec. Récupéré de : [https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/exploitation sexuelle/reconnaitre-pieges-exploitation-sexuelle](https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/exploitation-sexuelle/reconnaitre-pieges-exploitation-sexuelle)

Éducaloi, (2022). *Le consentement sexuel des adolescents*. Récupéré de : <https://educaloi.qc.ca/capsules/consentement-sexuel-adolescents/>

Gouvernement du Québec, (2020). *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant : quand et comment signalement, loi sur la protection de la jeunesse*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020. ISBN :978-2-550-85964-2 (version PDF). Québec.

Institut national de santé publique du Québec, 2018. *Définition de l'agression sexuelle*. Québec. Récupéré de : [https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/les-agressions-sexuelles/definition-de-l-agression sexuelle#:~:text=Selon%20cette%20d%C3%A9finition%20%C2%AB%20une%20agression, affective%20ou%20par%20du%20chantage.](https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/les-agressions-sexuelles/definition-de-l-agression-sexuelle#:~:text=Selon%20cette%20d%C3%A9finition%20%C2%AB%20une%20agression, affective%20ou%20par%20du%20chantage.)

Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2019*. Récupéré de : <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications#c80043>

Ministère de la sécurité publique, (2022). *Criminilité au Québec – Infractions sexuelles en 2020*. Récupéré de : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalitequebec>

Pereda, N., G. Guilera, M. Forns et J. Gómez-Benito (2009). « The prevalence of child sexual abuse in community and student samples: A meta-analysis », *Clinical Psychology Review*, vol. 29, n° 4, p. 328-338.

Sécurité publique du Canada, (2020). *Exploitation sexuelle des enfants : étude de sensibilisation du public*. Gouvernement du Canada. Récupéré de : <https://publications.gc.ca/site/fra/9.890137/publication.html>

Statistique Canada, (2022). *L'exploitation sexuelle des enfants et la violence sexuelle à l'égard des enfants en ligne au Canada, 2014 à 2020*. Récupéré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220512/dq220512a-fra.htm>

Steeves, Valerie. (2014). *Jeunes Canadiens dans un monde branché, Phase III : La vie en ligne*. Ottawa : HabiloMédias.

RESSOURCES

Pour toute urgence : Sûreté du Québec 9-1-1
www.sq.gouv.qc.ca

Direction de la Protection de la Jeunesse
<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/protection-de-la-jeunesse/direction-de-la-protection-de-la-jeunesse-dpj>

Info-Santé et Info-Social 8-1-1
<https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-social-811>
<https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811>

Info-aide violence sexuelle 1 888 933-9007
<https://infoaideviolencesexuelle.ca/>

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) 1 866 532-2822
<https://cavac.qc.ca/>

Tel-Jeunes 1 800 263-2266
<https://www.teljeunes.com/Accueil>

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) 1 877 717-5252
<http://www.rqcalacs.qc.ca/>

Ligne téléphonique pour renseigner les personnes victimes de violences sexuelles 1 877 547-3727
<http://dpcp.gouv.qc.ca/>

Éducaloi 1 800 668-2473
<https://educaloi.qc.ca/>

SOS violence conjugale 1 800 363-9010
<https://sosviolenceconjugale.ca/fr>

Violence Info 418 667-8770
<https://www.violenceinfo.com/ressources/>

IVAC – Indemnisation des victimes d'actes criminels 1 800 561-4822
<https://www.ivac.qc.ca/Pages/default.aspx>

Fondation Marie-Vincent 514 362-6226
Services aux familles et aux professionnels : 514 285-0505
<https://marie-vincent.org/>

Cyberaide
<https://www.cybertip.ca/fr/>

LigneParents 1-800-361-5085
<https://www.ligneparents.com/LigneParents>

Ce guide de prévention de la violence envers les enfants s'adresse aux éducateurs du milieu scolaire et de la petite enfance, aux intervenants sociaux des réseaux public et communautaire et à tous ceux et celles qui souhaitent s'engager pour que les enfants puissent grandir libres et en sécurité. Il se veut un complément au Petit livre du parent et une invitation à travailler « ensemble » au mieux-être et à la sécurité des enfants.

Il vous permettra d'en apprendre davantage sur la problématique de la violence faite aux enfants, d'alimenter votre réflexion sur votre rôle à leur côté, d'explorer des moyens simples et concrets de faire de la prévention au quotidien et d'accompagner les enfants qui ont besoin d'aide.

Ensemble, main dans la main, nous pouvons faire la différence afin de permettre aux enfants de grandir en sécurité et libres de toute violence.

Enfance Libre Lanaudière a pour mission de contrer l'agression sexuelle et toute violence envers les enfants. Nous croyons fermement qu'un enfant a le droit de grandir libre et en sécurité, d'être reconnu comme une personne à part entière et de vivre pleinement son enfance. Les rapports égaux, la confiance dans le potentiel des enfants, la solidarité et la justice sociale sont les valeurs sur lesquelles repose notre approche.

